

L'abri de la Sigillée. I. Résultats des fouilles

Liliane HENDERICKX et Jacques DUBOIS

Résumé

La fouille de l'abri de la Sigillée à Juzaine-Bomal a permis la mise au jour de vestiges d'occupations humaines depuis le Tardiglaciaire jusqu'à l'époque contemporaine.

Une occupation lors du Tardiglaciaire doit être envisagée par la présence de silex microlithiques, d'un bois de renne et d'un os incisé, ainsi que par une composante Pléistocène supérieur de la faune.

Cependant, ce sont les sépultures qui ont livré les témoins les plus intéressants; dans un même site coexistent deux pratiques funéraires : une sépulture individuelle à incinération et une sépulture collective à inhumation, comportant les restes d'au moins douze individus (3341 - 2928 BC). L'ossuaire contenait un matériel archéologique peu abondant, mais très intéressant : première découverte en Belgique d'une pointe de flèche fichée dans une vertèbre humaine.

Mots-clés : Tardiglaciaire; Mésolithique; Néolithique : sépulture collective avec pointe de flèche SOM dans une vertèbre humaine; Age des Métaux; Gallo-romain.

Summary

The "abri de la Sigillée" is a rock-shelter situated in Juzaine-Bomal, about 50 m above the "grotte du Coléoptère". The excavation gave up remains of several human occupations, since Tardiglacial times up to now.

Microlithic silex, maybe associated with an engraved bone, antler of reindeer and also Late Pleistocene faunal remains, could belong to a Tardiglacial occupation.

Anyway, human skeletal remains offered the most interesting vestiges. We enhanced two funerary practices in the shelter : burnt human bones belonging to an individual cremation and unburnt ones belonging to a collective inhumation (at least 12 individuals were buried there). It is dated from 3,341 - 2,928 BC, so that it is one of the most ancient of Belgium.

The burial contained also very interesting archaeological remains : there was found the first arrowhead fixed in a human vertebra. This injury caused the individual's death.

Key-words : Tardiglacial; Mesolithic; Neolithic : collective inhumation, arrowhead in human vertebra; Bronze and Iron Ages; Roman.

1. PRELIMINAIRES

L'abri de la Sigillée fut découvert lors d'une prospection, en 1976, par Jacques Dubois. En 1978, il y pratiqua un sondage, mais la fouille complète de l'abri ne fut réalisée qu'en 1986 et 1987. Suite à la communication des premiers résultats lors du Congrès d'Archéologie Nationale à Mons en septembre 1987, un substantiel rapport préliminaire fut publié dans la *Revue d'Archéologie et de Paléontologie* (Henderickx et Dubois, 1988, 5 : 7-19).

L'étude globale restait cependant à faire. Le Docteur Janssens effectua l'examen anthropologique et paléopathologique, tandis que l'étude des restes osseux animaux ainsi que des ossements humains brûlés fut prise en charge par le Laboratoire de Paléontologie animale de l'Université de Gand (Prof. Gautier). La céramique fut, quant à elle, analysée par le Docteur Witvrouw. Enfin, la datation des ossements par le ^{14}C fut confiée à l'Institut Royal du Patrimoine Artistique (Mark Van Strydonck).

2. SITUATION (fig. 1)

L'abri de la Sigillée se trouve sur la rive droite d'un ancien affluent de l'Aisne à Juzaine (Bomal), à la base d'une paroi de calcaire givetien supérieur (Gvb) d'une cinquantaine de mètres de long.

Situé à quelque 350 mètres en amont de la grotte du Coléoptère, l'abri doit son nom au fait que l'on y découvrit en surface de la céramique sigillée.

Ses coordonnées Lambert sont : X 233.33; Y 118.85; Z 185 m

3. METHODES DE FOUILLES ET CONTEXTE

Le sondage effectué en 1978 couvrait environ 5 m². Il permit de déterminer l'intérêt du site puisque l'on mit au jour du matériel archéologique gallo-romain, des restes osseux humains provenant d'une sépulture collective ainsi que des éléments mobiliers qui y étaient associés.

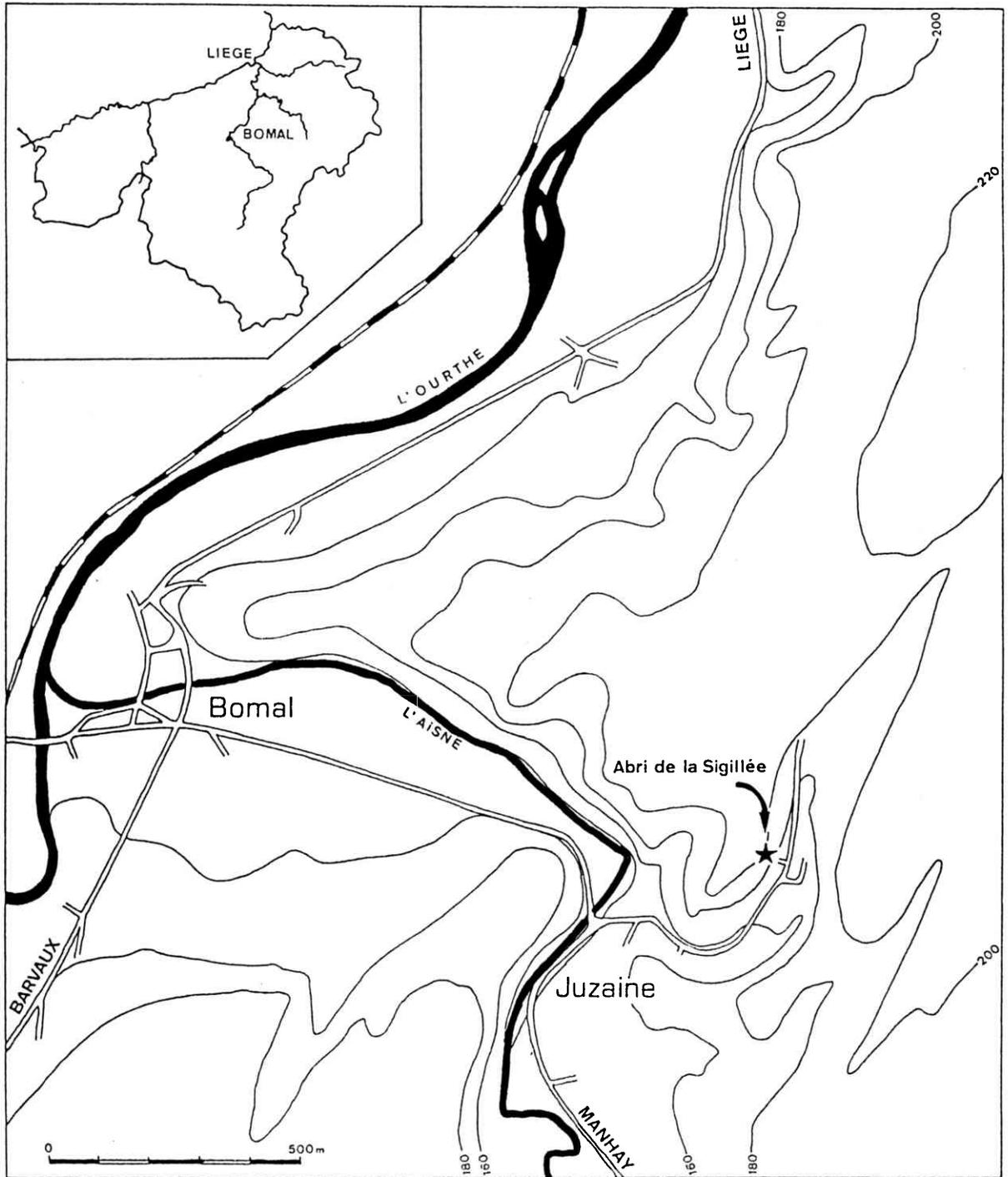


Figure 1 : Situation topographique de l'abri de la Sigillée (fond de carte I.G.N. 49/5-6).

Le Centre d'Archéologie et de Paléontologie re-
prit et acheva la fouille en 1986 et 1987. Un nouveau
carroyage, indépendant de celui de 1978, fut implanté
(fig. 2 : le carroyage de 1978 y apparaît en tiretés).
Sur ce plan, nous avons également figuré les nom-
breux blocs rocheux provenant de l'effondrement de
la paroi et dont l'agencement offrait des "structures
d'accueil" particulières aux différentes occupations et
utilisations de l'abri.

Le tamisage fut réalisé sur place au moyen de
deux tamis à va-et-vient (mailles de 10 mm et 2,5
mm), le fin résidu recueilli étant tamisé sous eau en
laboratoire afin de récolter les plus petits éléments.
Notons que nous n'avons procédé à ce tamisage sous
eau que pour la couche 3, les couches 1 et 2 étant
trop perturbées pour nous fournir des renseignements
intéressants.

Affinant encore les méthodes appliquées lors de
la fouille de la fissure Jacques à Sprimont (Henderickx
et Dubois, 1987a et b), tous les vestiges (ossements
humains et animaux, matériel archéologique) furent
relevés en coordonnées cartésiennes, ce qui nous per-
mit de mieux nous rendre compte des bouleverse-
ments importants des vestiges, dus tant à l'action des
animaux fouisseurs qu'à l'activité humaine.

4. STRATIGRAPHIE

couche 1 : terre humique noire; abondantes racines et
radicelles; cailloux, blocs et très gros blocs; matrice
terreuse : environ 50%;

couche 2 : terre humique brunâtre; cailloux et blocs
(généralement déposés de manière horizontale);

couche 2A : terre humique brun foncé à petits cail-
loux et blocs, racines et radicelles; matrice terreuse :
environ 30%;

couche 2B : terre humique, plus claire que dans la
couche 2A, à cailloux et petits blocs, racines et radi-
celles; matrice terreuse friable : environ 30%;

couche 3 : terre brun clair à beige, cailloutis anguleux
(de type cryoclastique); radicelles; matrice terreuse :
environ 50%;

couche 4 : terre argileuse, de décomposition du sub-
strat.

Les couches 1, 2, 3 et 4 se rencontrent dans la zone
D et E du carroyage; les couches 1, 2A, 2B, 3 et 4
dans la zone C, délimitant ainsi la zone d'inhumation.
Il semble bien que les couches 2A et 2B constituent
des faciès de la couche 2, perturbée par l'inhumation;
ces couches ont un aspect chaotique dû au fait que
les blocs n'ont plus une organisation naturelle. Le
sommet de la couche 2A présente un cailloutis, ce
qui constitue la séparation d'avec la couche 1. Il faut
noter que l'on n'observe pas ce cailloutis entre les
couches 1 et 2.

5. IDENTIFICATION ET LOCALISATION DES OC- CUPATIONS HUMAINES

Comme nous l'avons déjà évoqué, le site a été
profondément bouleversé par les différentes occupa-
tions qui s'y sont succédé (sans négliger également le
rôle joué par les animaux fouisseurs). Dès lors, plutôt
qu'une succession stratigraphique, nous avons plutôt
affaire à des *loca* pour chaque occupation. Elles sem-
blent effectivement être assez strictement limitées par
l'agencement des gros blocs (fig. 2).

Ces circonstances particulières ont rendu très dif-
ficiles l'analyse et l'interprétation des vestiges, car,
du fait de ces remaniements, nous ne disposons, pour
chaque occupation, que d'informations tronquées.

a) Un passage à l'époque contemporaine est attesté
par la présence, en surface, de céramique (grès) et de
fragments de pipes en terre.

b) Des témoins de l'époque gallo-romaine ont été mis
au jour dans la zone de l'ossuaire (fig. 2 : carrés en
tiretés et C4-C5-C6). Ils proviennent essentiellement
de la couche 1. Ces vestiges céramiques semblent at-
tester une occupation importante du site à cette épo-
que, depuis le début du Ier siècle jusqu'au IVe siècle.
Etant donné le peu de vestiges recueillis, nous ne pen-
sons pas que l'occupation a été continue, mais plutôt
que l'abri a pu servir de refuge occasionnel pendant
cette période.

Associés à ces tessons, nous avons également
mis au jour un grand nombre de fragments d'ar-
doises en schiste, ce qui nous inclinerait à penser,
s'ils sont contemporains, qu'un abri "en dur" avait
été aménagé sur le site. De plus, les tessons appar-
tiennent pour la plupart à de la céramique de luxe,
sigillée et métallescente (v. l'article du Dr Witvrouw),
ce qui semble peu courant dans un abri sous roche.

Le site gallo-romain le plus proche de l'abri de
la Sigillée a été localisé sur le mont Saint-Rahi, où de
nombreux fragments de céramique et des matériaux
divers ont été recueillis (Corbiau, 1982 : 58). Il semble
bien qu'une villa ait été établie sur le plateau. Peut-
être ses habitants sont-ils venus se réfugier à l'abri de
la Sigillée, en période d'insécurité.

c) Des témoins céramiques du *Premier Age du Fer*
ainsi que de l'*Age du Bronze* ou de la *fin du Néolithi-
que* sont également attestés.

d) *L'occupation à l'époque néolithique*

Des restes osseux humains, constituant une sé-
pulture collective, ont été mis au jour dans un *locus*
bien circonscrit par la paroi rocheuse et le gros bloc
se trouvant devant l'abri (fig. 2).

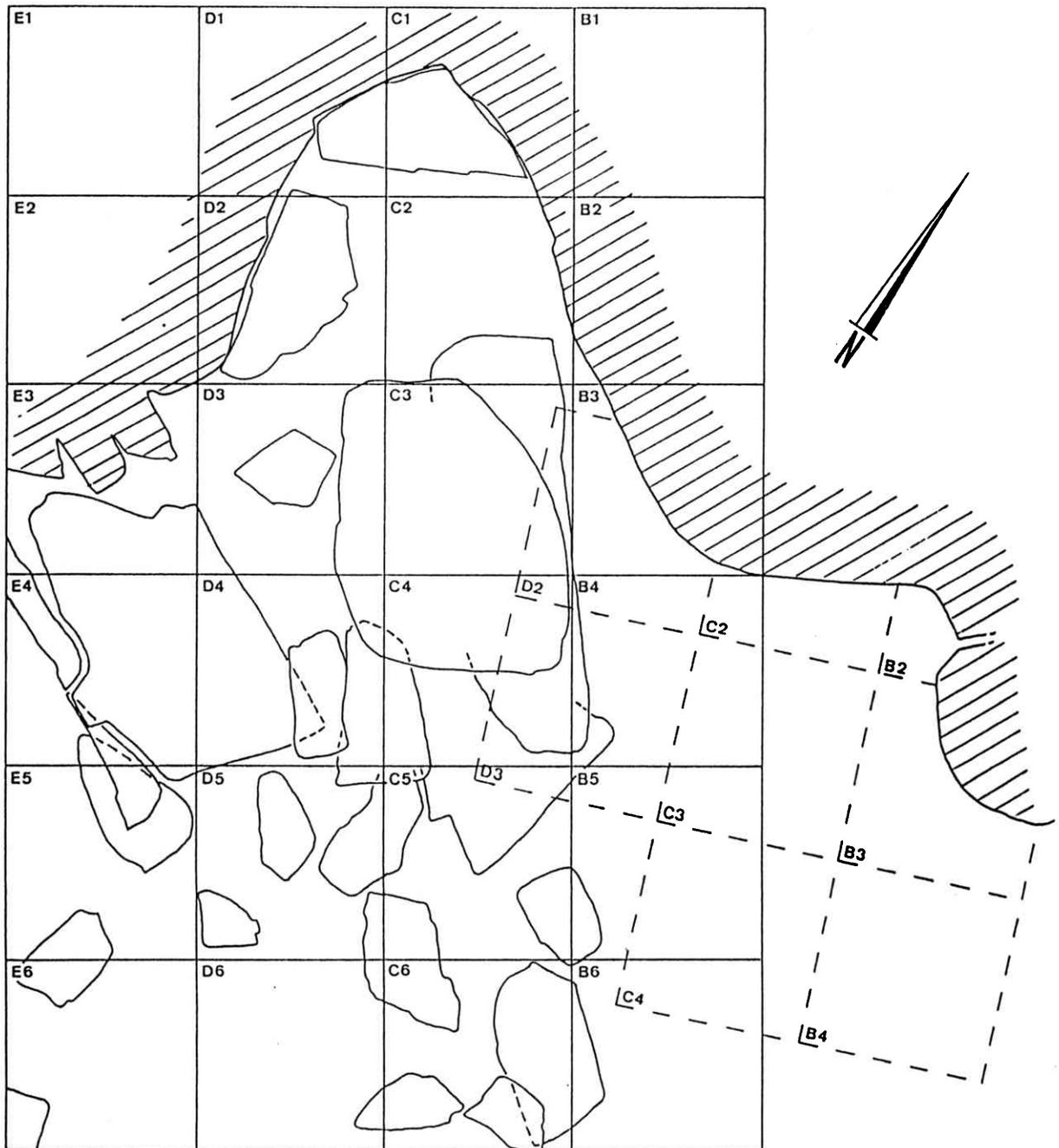


Figure 2 : Plan de l'abri de la Sigillée, avec implantation du carroyage :

- en tiretés, fouille de 1978;
- en traits pleins, fouilles de 1986 et 1987.

La sépulture collective SOM, ainsi que le matériel gallo-romain, se trouvaient dans la zone fouillée en 1978 tandis que les ossements humains brûlés étaient confinés dans les carrés C2-D2 et les silex microlithiques en D3-D4.

E. anat.	Entier		Fragment		F. prox.		F. dist.		Diaphyse		Indét.	NR
	G	D	G	D	G	D	G	D	G	D		
Crâne											21	21
Mandibules			3	3							3	9
Dents	73											73
Vertèbres											18	18
Ceinture scapulaire												
Scapula			2	1								3
Clavicules			5	5								10
Humérus				1			1	1	3		1	7
Radius			1	1	1	1			2	5		11
Ulna				1				1	3	2		7
Carpe	5	4										9
MC	6	9										15
Coxaux			8	4								12
Fémur			1		1		2	2	5	6	5	22
Tibia			1						4	5	8	18
Fibula						1	2		3	4	2	12
Calcaneum	5	2										7
Astragale	9	12										21
Tarse	3	9										12
MT	12	7										19
Phalanges											73	73
TOTAL												379

Tableau 1 : Inventaire des restes osseux humains de l'abri de la Sigillée. A ces restes, il convient d'ajouter 26 MC/MT (métacarpiens/métatarsiens) indéterminés et 3 rotules, ce qui porte le nombre de restes déterminés à 408.

Ces restes, au nombre de 800 environ, proviennent des couches 1, 2A et 2B. Ils sont généralement mal conservés et très fragmentés. Cependant, 408 os et fragments ont pu être déterminés (v. tableau I), tandis que le reste consiste en esquilles indéterminées. Les éléments anatomiques les mieux représentés sont les astragales, qui nous fournissent d'ailleurs le nombre minimum d'individus, soit douze dont cinq au moins sont des jeunes. La proportion importante de jeunes explique sans doute, en partie du moins, la mauvaise conservation des restes.

D'autres facteurs doivent cependant être pris en compte. En effet, si cette zone d'inhumation était facilement repérable par sa localisation à la base de la paroi rocheuse, elle n'en était pas moins soumise aux intempéries. De plus, les remaniements successifs, tant

par les Néolithiques eux-mêmes (réaménagement de la sépulture pour l'apport de nouveaux corps) que par les occupants ultérieurs, ont sans aucun doute affecté l'état de conservation des restes. Enfin, ces remaniements, tant d'origine anthropique que faunique, sont à l'origine d'une dispersion importante des ossements (mélanges de vestiges entre les couches 1 et 2; cf. l'article de De Coninck *et al.*). Dès lors, aucune répartition particulière des différents éléments anatomiques n'a pu être relevée, ceux-ci étant complètement mélangés les uns avec les autres (pas de connexion anatomique décelable).

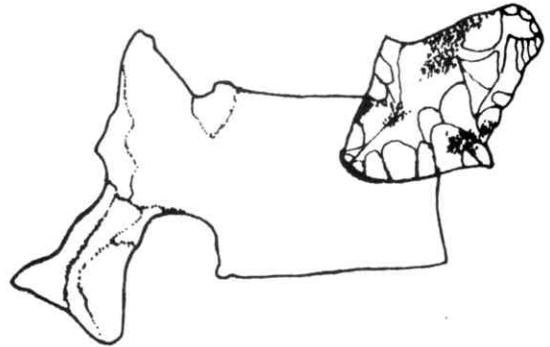
En ce qui concerne les analyses anthropologique et paléopathologique, nous renvoyons le lecteur à l'article du Docteur Janssens.

Matériel archéologique

L'intérêt majeur de l'abri de la Sigillée réside dans la découverte, en 1978, d'une **pointe de flèche fichée dans une vertèbre humaine** (fig. 3 et 4). La pointe a pénétré par le côté droit, du haut vers le bas; plantée dans la douzième (?) vertèbre thoracique, elle est à l'origine de la mort, sans doute rapide, de l'individu, car elle a rencontré et perforé sur sa trajectoire des organes vitaux.

C'est à notre connaissance le premier cas de mort par flèche recensé en Belgique. Notons encore que le cas présenté ici est assez exceptionnel dans la mesure où, généralement, les pointes de flèches que l'on retrouve fichées dans des os humains ont pénétré profondément ceux-ci. Dans le cas présent, la pointe s'est enfoncée dans l'os vertébral à une profondeur de seulement 5 mm; l'extrémité, brisée, de la pointe se trouvait encore incrustée dans l'os; c'est Michel Toussaint qui l'en avait extraite lors d'un examen préliminaire dans notre laboratoire.

Notons qu'il est tout à fait exceptionnel, étant donné le mauvais état général des vestiges, de voir ce vestige conservé.



Figures 3 et 4 : vues de la vertèbre humaine (12e thoracique?) dans laquelle est venue se loger une pointe de flèche en silex (échelle 1/1). La pointe, ayant pénétré très superficiellement le corps vertébral, a cependant provoqué la mort (quasi) instantanée de l'individu, car elle a rencontré, sur sa trajectoire, des organes vitaux. C'est le premier cas recensé en Belgique de mort par flèche.

A partir du Mésolithique et de manière croissante au Néolithique, on rencontre des cas de blessure par flèches (Boule, 1921, p. 341; Thomas, 1964, p. 45-49; Janssens, 1970, pl. 16; Campillo, 1977 et 1983; Perrot, 1982 et 1985; Etcheberria et Vegas, 1987).

Ainsi, au Mésolithique, un exemple provient du cimetière de Téviac, en Bretagne, où l'on a retrouvé un triangle tardenoisien enfoncé dans une 6e vertèbre thoracique. Dans les sites néolithiques, il semble que plusieurs douzaines de squelettes aient été retrouvés avec des pointes de flèches fichées dans les os. Au niveau de la colonne vertébrale, ce sont les lombaires qui sont le plus souvent atteintes (Thomas, 1964). Perrot recense, dans sa thèse (1982), pour les époques pré- et proto-historiques en France, 27 cas de pointes de flèches logées dans les os dont 14 dans la colonne vertébrale (crâne : 1; membre supérieur : 4; membre inférieur : 6; pied : 2).

En Belgique, l'abri de la Sigillée offrait le premier cas connu de pointe de flèche fichée dans un os humain. Depuis lors, la fouille de l'ossuaire de la grotte Bibiche aux Rochers de Freyr à Dinant a mis au jour un péroné humain dans lequel était fichée une armature (Léotard *et al.*, 1988 : 73-88).

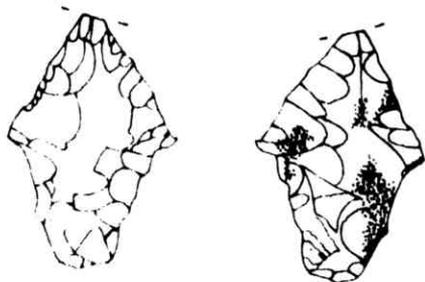


Figure 5 : faces dorsale et ventrale de la pointe de flèche SOM (échelle 1/1).

NB : l'extrémité s'est brisée dans la vertèbre.

La pointe de flèche de l'abri de la Sigillée est une armature à pédoncule assez massif et ailerons rudimentaires, de facture assez frustre (fig. 5). Elle a été réalisée dans un silex bleu moucheté de blanc. Elle porte des traces de calcite sur sa face inférieure. La présence de cette pointe de type Seine-Oise-Marne dans la sépulture ne permet pas une attribution culturelle de celle-ci, mais permet, à tout le moins, de préciser l'intervalle chronologique dans lequel elle s'inscrit. Cette pointe est comparable à celle trouvée à la grotte du Coléoptère, située à quelques centaines de mètres en aval (Dewez, 1975 : 113) ainsi qu'à celles de la grotte de Chauveau (Vermeersch, 1983 : 34-42), datées également du SOM. Selon Bailloud (1964 :

190), les pointes de flèches à pédoncule et ailerons rudimentaires sont caractéristiques du SOM du bassin parisien.

Comme cette pointe de flèche était fichée dans une vertèbre humaine, nous avons eu la chance de pouvoir la dater plus précisément grâce aux analyses C^{14} effectuées sur le matériel osseux par l'I.R.P.A. (voir l'article de Van Strydonck). Les datations effectuées au départ de deux échantillons d'ossements humains (IRPA 920) ont fourni un résultat identique, soit 4460 +/- 65 BP, ce qui donne après calibration (échelle de Pearson, 1986), 3341 à 2928 BC (2 sigma - 95,5 %). La sépulture collective de l'abri de la Sigillée se situe donc à la fin du IVe millénaire ou au tout début du IIIe millénaire. Elle peut, dès lors, être considérée comme l'une des plus anciennes de Belgique.

Citons encore le site SOM de Stein, caveau non mégalithique, dans le Limbourg hollandais, qui est daté de 2800 BC (De Laet, 1982 : 338). Ces datations tendent à faire remonter le début du SOM dans nos régions au dernier tiers du IVe millénaire, ou à tout le moins à la charnière entre le IVe et le IIIe millénaire.

Il y avait également, à placer dans la catégorie des objets de parure, trois "pendeloques" (fig. 6). Il s'agit de deux canines inférieures de *Sus scrofa* femelles, une gauche (Si.302) et une droite (Si.473), perforées au niveau de la racine, et d'un élément en os, également perforé (Si.C6.22).

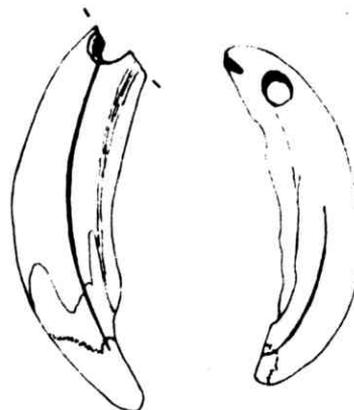


Figure 6 : Vue des deux défenses de *Sus scrofa* perforées, provenant de la sépulture collective (échelle 1/1).

Si.302 est brisée au niveau de la perforation; elle est conservée sur une longueur de 51,60 mm. La perforation, biconique, a un diamètre de 4,15 mm.

Si.473 a une longueur de 45,55 mm; elle appartient à un jeune individu. La perforation, également biconique, a un contour ovale (les diamètres en sont 3,10 mm et 4 mm).

Ces deux éléments peuvent, eux aussi, être comparés au matériel provenant de la sépulture collective de Chauveau (Vermeersch, 1983, p. 34-42), où l'on possède plusieurs dents perforées dont une canine de *Sus scrofa*.

A noter que, le plus fréquemment, l'on retrouve des dents de suidés, moins souvent des dents de chien ou de cerf.

Si.C6.22 est brisé au niveau de la perforation (biconique). Les diamètres de part et d'autre de l'objet sont de 2,90 et 3,65 mm. Le fragment conservé mesure 10,45 mm de long, a une largeur de 6,45 mm et une épaisseur de 3,80 mm.

Ce dernier élément est à rapprocher d'une pendeloque en os découverte à la grotte Sépulcrale à Barvaux lors des fouilles effectuées par J. Dubois en 1975 (Dewez et Dubois, 1977 : 45-50).

Enfin, les Néolithiques ont apporté dans la sépulture un fossile. Il s'agit d'un fragment de rostre de bélemnite (*Belemnitella mucronata*, Orb., détermination E. Poty). Le fragment conservé (fig. 7) a une longueur de 59 mm et un diamètre compris entre 13 et 18 mm. Il s'agit d'un moule en calcédoine opaque de couleur brun rouge (jaspe). La partie postérieure (pointe) et la partie antérieure, contenant l'alvéole du phragmocone, sont absentes. La diaphyse résultante est elle-même fendue longitudinalement, laissant ainsi apparaître la structure interne rayonnante.

Les Bélemnites sont des céphalopodes dibranchiaux. Ils sont communs au Jurassique et au Crétacé. En ce qui concerne *Belemnitella mucronata*, on la trouve dans les terrains sénoniens et maastrichtiens. Ceux-ci se rencontrent surtout au nord de la Meuse et de la Vesdre. Toutefois, on en trouve sous la forme de poches résiduelles dans le Condroz (par exemple, à Rotheux, Soheit-Tinlot et Gesves), plus au sud, à Hoyemont (Comblain-au-Pont) et à 4 km au sud de Spa. Il nous semble que ces sites sont les plus proches de Juzaine sans pour cela pouvoir affirmer que le fragment de rostre de bélemnite rapporté à l'abri de la Sigillée en soit originaire.

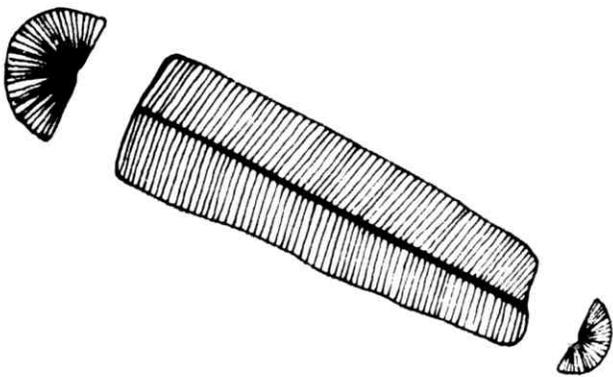


Figure 7 : fragment de rostre de bélemnite (échelle 1/1).

Les rostres de bélemnite sont assez fréquents dans les sites préhistoriques : ainsi, P.-C. Schmerling (1834, t. II, p. 37) est le premier à signaler la présence de l'un de ces fossiles à la grotte d'Engis. On en trouve également en abondance à Spiennes (de Loë et Rahir, 1929; Colman, 1957; Vandeveldt et Hubert, 1987). Toutefois, dans les minières, les bélemnites ne peuvent guère être attribuées à un apport anthropique que lorsqu'elles ont subi un traitement; certaines sont perforées au centre. Enfin, Leroi-Gourhan, Bailoud et Brézillon (1962, fig. 24.6) signalent également la présence d'un rostre de bélemnite, non perforé, dans l'hypogée II des Mournouards (sépulture collective SOM).

Quelques fragments de silex et de céramique grossiers ont également été mis au jour à l'abri de la Sigillée, mais, en raison des divers remaniements et du manque de caractéristiques de ces vestiges, il ne nous est pas possible d'affirmer avec certitude qu'ils appartiennent à la sépulture.

Quoi qu'il en soit, si le matériel archéologique inclus dans la sépulture n'est pas très abondant, il se caractérise néanmoins par sa richesse au point de vue qualitatif, objets de parure perforés, mais surtout pointe de flèche fichée dans une vertèbre humaine, jusqu'il y a peu le seul témoin de ce type attesté en Belgique.

e) Traitons à présent un problème délicat. Un nombre important de *restes osseux humains brûlés* ont été mis au jour dans le fond de l'abri, en C2-D2, occupant à peu près 1m². Ils étaient répartis sur une hauteur de près de 35 cm, dans la couche 1-2, reposant immédiatement sur la couche 3, et présentaient différents stades de combustion, allant du brun au blanc (de 300 à 800 °C). Ces restes ont été étudiés par Anton Ervynck (voir article ci-après). D'après l'analyse de ce dernier, les quelque 650 restes osseux, très altérés et fragmentés, semblent appartenir à un seul individu de sexe masculin, âgé de 30 à 40 ans.

Avant de posséder ces informations d'ordre anthropologique, nous nous étions déjà interrogés sur la présence de ces ossements brûlés, sans toutefois pouvoir apporter de réponse satisfaisante.

Ces ossements étaient-ils ou non contemporains de l'inhumation? A quelle époque avaient-ils été brûlés et pour quelle raison? La combustion avait-elle eu lieu sur place ou les ossements avaient-ils été rapportés à cet endroit?

Selon Ervynck, puisqu'il semble bien s'agir des restes d'un seul individu, l'hypothèse la plus probable est que nous avons affaire à une tombe à incinération, même si les restes n'en présentent pas les caractéristiques habituelles. On peut noter que les ossements ont été brisés après la combustion (la recons-

titution du crâne montre bien que le feu a d'abord attaqué l'extérieur du crâne), ce qui viendrait corroborer cette hypothèse.

Elle nous paraît également plausible. Nous voudrions cependant y ajouter quelques remarques.

Nous n'avons pu constater la présence d'un bûcher dans l'abri, lequel aurait été tout à fait remarquable. Rappelons, en effet, qu'une personne de taille moyenne tient difficilement debout dans le fond de l'abri et que les restes étaient répartis dans un volume équivalent à 1/3 m³ (1m² sur 35 cm d'épaisseur). Il est dès lors difficile de concevoir que l'on ait pu y installer un bûcher et un cadavre, même en position fléchie, d'autant que, compte tenu de l'exiguïté du lieu, le tirage devait être médiocre sinon inexistant. Le problème reste donc entier.

Remarquons encore que les parois de la cuvette du fond de l'abri recelant les restes brûlés ne présentent pas d'altération par le feu. D'autre part, cependant, il nous semble bien que l'individu a dû être incinéré sur place, car il est difficile d'imaginer que l'on ait pu rapporter autant de ses restes dans l'abri si la crémation a eu lieu à un autre endroit. Enfin, si la roche constituant la cuvette n'est pas rubéfiée, le sédiment contenant les ossements était cependant très cendreuse, comportant des restes d'ossements calcinés et tombés en poussière.

En ce qui concerne la datation de l'incinération, nous pouvons assurer qu'elle est postérieure à l'occupation (mésolithique?) de la couche 3. Etant donné que les restes d'un seul individu ont été retrouvés, il semble acquis que les ossements brûlés ne proviennent pas de la sépulture collective, ce qui n'exclut toutefois pas la possibilité de leur contemporanéité ou de leur appartenance à une même culture.

La crémation est connue dans nos régions depuis le Néolithique ancien (Omalien) et s'est poursuivie pendant tout le Néolithique récent. Dans l'hypogée II des Mournouards, Leroi-Gourhan, Bailloud et Brézillon (1962 : 85) ont également observé la présence d'ossements brûlés, appartenant à un seul individu. De l'absence de vestiges de foyers et du fait qu'il n'y a pas de tirage dans l'hypogée, ils en concluent que la crémation s'est effectuée à l'extérieur. Ils remarquent de plus que la plupart des hypogées, fouillés anciennement, ont livré des vestiges comparables et que, dès lors, la crémation est intentionnelle. Ces restes se trouvent, le plus souvent, au niveau le plus bas de l'ossuaire, à même le sol.

Quant à la sépulture collective à inhumation, elle domine au Néolithique récent et semble succéder à la sépulture individuelle connue au Néolithique moyen (cf. grotte de Chauveau, 4970 +/- 80 BP; trou des Nots à Salet, 4820 +/- 60 BP).

Notons que la sépulture collective de l'abri de

la Sigillée, d'après les dates C¹⁴ que nous possédons, est l'une des plus anciennes, ce qui la rapproche de la transition avec le Néolithique moyen.

Notons encore que des vestiges d'une sépulture collective SOM ont été mis au jour dans la grotte du Coléoptère et que nous-mêmes avons fouillé un petit abri situé à quelque 30 m en aval de l'abri de la Sigillée, lequel nous a livré les restes d'une sépulture individuelle que n'accompagnait aucun matériel archéologique.

f) L'occupation mésolithique ?

Enfin, il nous reste à envisager un dernier secteur, entre deux grosses pierres, en D3-D4. A la base de la couche 2 et dans la couche 3, nous avons mis au jour une centaine de silex, dont la plupart ont une dimension inférieure à 10 mm. Il s'agit essentiellement d'éléments de débitage (éclats, lamelles, lames, cassons et esquilles). Seuls deux outils et un nucléus ont été dénombrés. Ces outils consistent en une lamelle à bord abattu arqué et brûlée (Si.C2.9) et en un fragment de lamelle à dos et base retouchés (abrupts) (Si.D4.3). Quant au nucléus (Si.C5.50), il présente deux plans de frappe opposés. Nous avons pu procéder à quelques remontages avec les éclats et lamelles provenant de D3-D4 (fig. 8). Manifestement, c'est à cet endroit, sur la grande dalle sub-horizontale en D4-E4, que le tailleur s'est installé pour débiter son nucléus et l'a ensuite rejeté en C5.

De prime abord, nous avons attribué ce petit ensemble homogène de silex au Mésolithique. Cependant, en l'absence d'outils caractéristiques, nous émettons des réserves, car ces éléments pourraient tout aussi bien provenir d'une occupation du Paléolithique supérieur final.

Nous ne pouvons exclure cette hypothèse, car la couche 3, contenant ces silex, a par ailleurs livré, dans un autre *locus*, sous l'ossuaire, un fragment de bois de renne et un os incisé (fig. 9). Il s'agit d'un fragment de diaphyse d'os long, comportant des incisions transversales obliques et parallèles. Ce type d'os incisé, associé, rappelons-le, à un fragment de bois de renne, n'est guère connu qu'au Paléolithique supérieur, les rares vestiges mésolithiques d'art mobilier étant réalisés sur galets (Lejeune, 1984 et 1987).

Signalons, par ailleurs, que la couche 3 contient, au point de vue faunique, une composante Pléistocène supérieur puisque le lièvre siffleur (*Ochotona pusilla*), le lemming des toundras (*Lemmus lemmus*), le hamster (*Cricetus cricetus*), le campagnol nordique (*Microtus oeconomus*) et le chamois (*Rupicapra rupicapra*) sont présents (voir l'article de De Coninck, Ervynck et Gautier).

Signalons que des occupations humaines mésolithiques sont attestées dans la région, à proximité, à

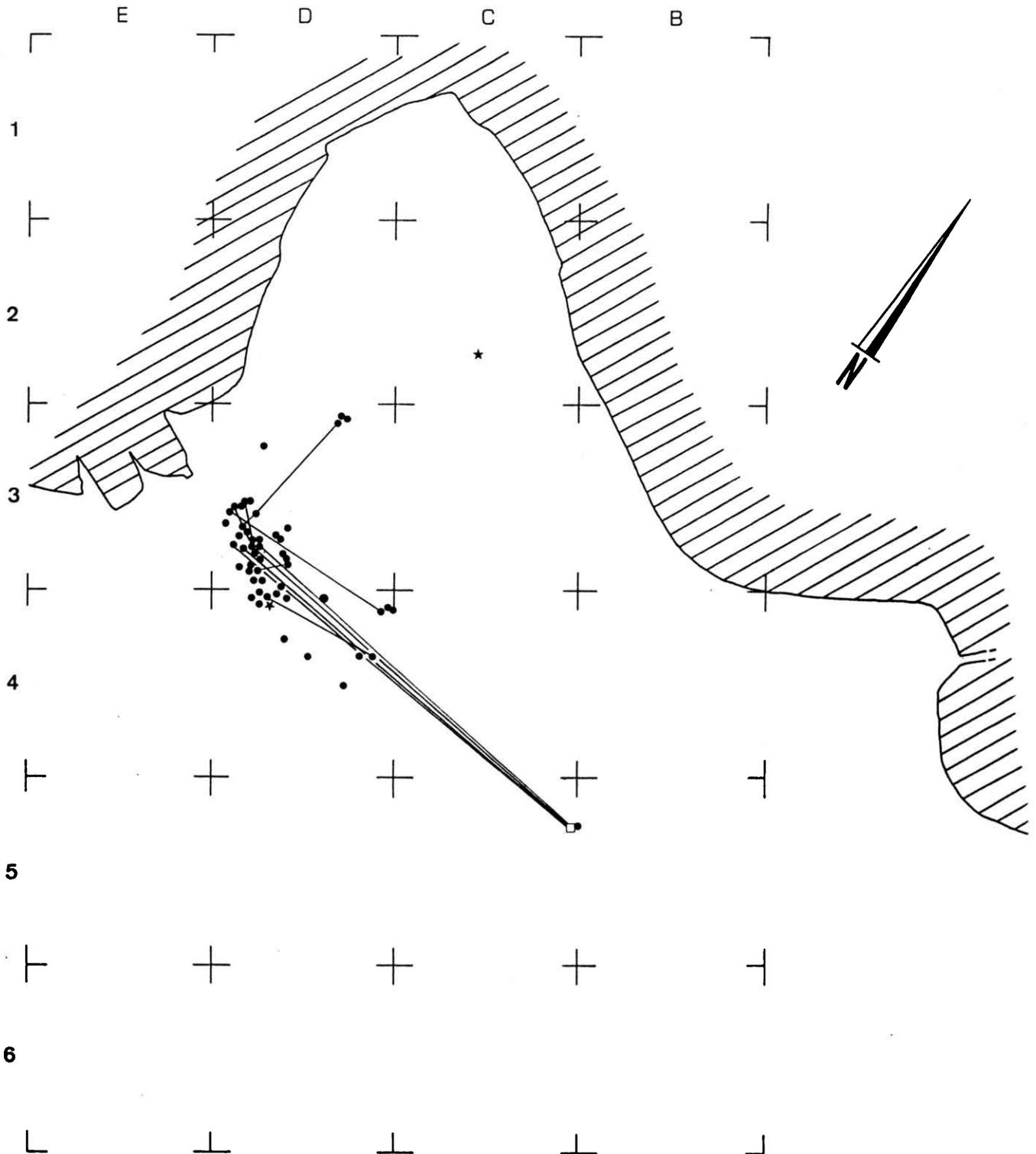


Figure 8 : plan de l'abri de la Sigillée, avec localisation de la concentration de silex. Le nucléus, rejeté en C5, est représenté par un □; les deux outils, en C2 et en D4, sont représentés par une ★.

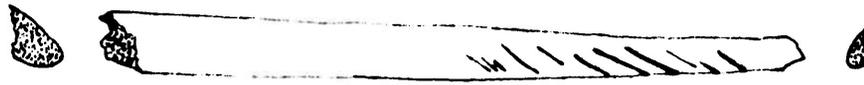


Figure 9 : fragment de diaphyse d'os long, comportant des incisions (échelle 1/1).

la grotte du Coléoptère (couche 5 : Beuronien tardif; Dewez *et al.*, 1983) ainsi que sur le mont Saint-Rahi, où J. Dubois a identifié trois stations. Quant au Paléolithique supérieur final, des occupations ahrensbourgiennes notamment ont été mises au jour à la grotte du Coléoptère (couche 6B; Dewez, 1975) et à la grotte de la Préalle à Heyd (Verheyleweghen, 1963 : 56).

6. CONCLUSIONS

L'abri de la Sigillée, par les témoins de différentes occupations, présente un intérêt multiple. Cependant, ce sont les vestiges de l'époque néolithique qui ont le plus retenu notre attention. Cette inhumation collective est un témoin supplémentaire de l'intense occupation de la région de Durbuy par les Néolithiques. En effet, pas moins de quatorze grottes ont livré des témoins d'occupation ou, le plus souvent, des ossements humains, dont la plupart semblent pouvoir être datés du Néolithique (Hubert, 1982 : 52).

SITES	Ech.	DATES BP	DATES BC
Godinne, Chauveau	Lv-1173	4970 ± 80	3910-3590
Salet, trou des Nots	Lv-1473	4820 ± 60	3800-3375
Bomal, abri de la Sigillée	IRPA-920	4460 ± 65	3341-2928
Furfooz, trou du Frontal	GrN-10179	4430 ± 30	3370-2920
Sprimont, abri Masson	Lv-1461	4380 ± 60	3360-2890
	Lv-1462	4170 ± 80	3010-2510
Sprimont, fissure Jacques	Lv-1551	4240 ± 70	3210-2650
Freyr, grotte Bibiche	Lv-1655	4240 ± 60	
	Lv-1656	4130 ± 55	
	Lv-1654	4010 ± 70	
Burnot	Lv-265	4110 ± 110	2950-2390
	Lv-263	4090 ± 110	2940-2380
	Lv-264	3390 ± 100	1960-1530
Barvaux, grotte Sépulcrale	Lv-863	4050 ± 50	2880-2400
Martouzin	Fra-98	4070 ± 100	2910-2390
	Lv-1243	3790 ± 90	2540-1970
Maurenne, La Cave	Lv-1483	3950 ± 70	2770-2260
	Lv-1482	3830 ± 90	2610-2020

Tableau 2 : Dates ¹⁴C des ossuaires néolithiques du Bassin mosan. A noter que les datations fournies pour Godinne et Salet se rapportent à des sépultures individuelles (Néolithique moyen). Toutes les autres proviennent de sépultures collectives SOM.

Parmi elles, nous citerons plus précisément la grotte de "Nefli" à Ozo, située le long du ruisseau de Pont-le-Prêtre, affluent de l'Aisne, et pas très éloignée de l'abri de la Sigillée (Pernstein-Warnant, 1926 : 136-139). Cette grotte recelait une sépulture collective, comportant un crâne trépané (?) et de la céramique grossière.

Plus proches encore, il faut citer la grotte Rollin, sur la rive gauche de l'Aisne à Juzaine, où J. Dubois découvrit en 1975 des silex néolithiques, et la grotte du Coléoptère, où l'on mit au jour de la céramique et des pointes de flèches de type SOM. De plus, le plateau de Saint-Rahi, qui surplombe notre vallon, a livré quelques pointes de flèches à pédoncule et ailerons, associées à une industrie lithique néolithique (Cahen-Delhay, selon communication de Hubert, 1982 : 53).

La sépulture collective, datée de 4460 +/- 65 BP, soit 3341-2928 BC semble constituer l'une des plus anciennes inhumations de ce type (voir tableau II). Elle semble bien, en tout cas, être contemporaine de l'ossuaire du trou du Frontal à Furfooz ou encore de l'abri Masson à Sprimont.

Outre le mobilier "classique", elle comportait une pièce unique et remarquable, à savoir une pointe de flèche à pédoncule et ailerons rudimentaires, fichée dans une vertèbre humaine.

Elle contribue à modifier les limites chronologiques du SOM. En 1980, D. Cahen et S. J. De Laet étaient amenés à revoir la date terminale jusqu'alors fixée à 1800/1700 av. J.C. et à envisager une persistance du SOM pendant tout le Bronze ancien et moyen, jusqu'à l'arrivée d'éléments de la civilisation des Champs d'Urnes, vers 1100/1000 av. J.C.

Le début du SOM était fixé "peu après le début du troisième millénaire et en tout cas avant 2700" (De Laet, 1976 : 68). Si l'on considère la datation fournie pour Juzaine, il semble que l'on soit amené à fixer le début au dernier tiers du IV^e millénaire, le SOM n'étant plus limité au seul III^e millénaire et constituant une civilisation bien établie dans nos régions pendant une longue période.

Bibliographie

- BAILLOUD, G., 1964. *Le Néolithique dans le Bassin parisien*. Paris, CNRS. IIe supplément à "Gallia Préhistoire", 394 p. et 7 pl. h.-t.
- BONE, E. *et al.*, 1983. Nouvelle contribution à l'anthropologie et à la préhistoire du Massif de Chauveau (Godinne-sur-Meuse, Belgique). *Bull. Soc. roy. belge Anthropol. Préhist.*, 94 : 5-49.
- BOULE, M., 1921. *Les Hommes fossiles. Éléments de Paléontologie humaine*. Paris, Masson & Cie Éditeurs, 491 p.

- CAHEN, D. et DE LAET, S.J., 1980. Persistance de la civilisation de Seine-Oise-Marne à l'Age du Bronze dans certaines régions de Belgique. *Helinium*, 20 : 114-135.
- CAHEN, D. et HAESAERTS, P. (Ed.), 1984. *Peuples chasseurs de la Belgique préhistorique dans leur cadre naturel*, Bruxelles, Patrimoine I.R.Sc.N.B., 280 p.
- CAHEN-DELHAYE, A., 1982. Le bassin de Durbuy aux âges du bronze et du fer. In : *Terre de Durbuy*, catalogue d'exposition : 53-56.
- CAMPILLO, D., 1977. *Paleopatología del craneo en Cataluna, Valencia y Baleares*. Barcelone.
- CAMPILLO, D., 1983. *La Enfermedad en la Prehistoria. Introducion a la Paleopatologia*, Barcelone.
- COLMAN, P., 1957. Le Néolithique et ses prolongements à Spiennes. *Bull. "Les Chercheurs de la Wallonie"*, 16 : 226-290.
- CORBIAU, M.-H., 1982, Durbuy à l'époque romaine. In : *Terre de Durbuy*, catalogue d'exposition : 57-61.
- DAUCHOT-DEHON, M. *et al.*, 1982. Dates carbone-14 concernant l'archéologie en Belgique. *Helinium*, 22 : 209-237.
- DE LAET, S.J. (Ed.), 1976. Acculturation and Continuity in Atlantic Europe mainly during the Neolithic period and Bronze Age. *Dissertationes Archaeologicae Gandenses*, XVI, 307 p. (UISPP IV Atlantic colloquium, Gent 1-7 June 1975).
- DE LAET, S.J., 1976. L'explication des changements culturels : modèles théoriques et applications concrètes. Le cas du S.O.M. In : *Acculturation and Continuity in Atlantic Europe* : 67-76.
- DE LAET, S.J., 1982. *La Belgique d'avant les Romains*. Wetteren, Ed. Universa, 793 p.
- DE LOE, A. et RAHIR, E., 1929. Notice sur les fouilles exécutées à Spiennes en 1925 et 1928. *Bull. Soc. Anthropol. Bruxelles*, 44 : 52-69.
- DEWEZ, M., 1975. Nouvelles recherches à la grotte du Coléoptère à Bomal-sur-Ourthe (Province de Luxembourg). Rapport provisoire de la première campagne de fouille. *Helinium*, 15 : 105-133.
- DEWEZ, M. *et al.*, 1974. Nouvelles recherches à la grotte de Remouchamps. *Bull. Soc. roy. belge Anthropol. Préhist.*, 85 : 5-161.
- DEWEZ, M. *et al.*, 1983. La couche mésolithique de la grotte du Coléoptère (Bomal-sur-Ourthe). *SO-WAP, mémoire n° 5*, 95 p.
- DEWEZ, M. et DUBOIS, J., 1977. La "Grotte Sépulcrale" de Barvaux (province de Luxembourg). *Bull. Soc. roy. belge Anthropol. Préhist.*, 88 : 45-50.
- DEWEZ, M., GILOT, E. et TOUSSAINT, M., 1986.

- L'ossuaire néolithique de l'abri Masson (Sprimont). *SOWAP, mémoire n° 6*, 54 p.
- ETXEBERRIA, F. et VEGAS, J.I., 1987. Violent Injury in a Bronze Age Individual in the Basque Country (Spain). *Journal of Palaeopathology*, 1(1) : 19-23.
- HENDERICKX, L., 1986. Bomal (Lux.) : l'Abri de la Sigillée. *Archéologie*, 1986 (2) : 86.
- HENDERICKX, L., 1987. Bomal (Durbuy, Lux.) : Abri de la Sigillée. *Archéologie*, 1987 (1) : 29.
- HENDERICKX, L. et DUBOIS, J., 1987a, La sépulture collective néolithique de la fissure Jacques à Sprimont (Province de Liège). *Bull. Soc. roy. belge Anthropol. Préhist.*, 98 : 5-13.
- HENDERICKX, L. et DUBOIS, J., 1987b, Etude de la faune holocène de la fissure Jacques à Sprimont. *Bull. Soc. roy. belge Anthropol. Préhist.*, 98 : 15-31.
- HENDERICKX, L. et DUBOIS, J., 1988. L'abri de la Sigillée à Juzaine-Bomal (Province de Luxembourg). Rapport préliminaire. *Revue d'Archéologie et de Paléontologie*, 5 : 7-19.
- HUBERT, F., 1982. Inventaire des sites néolithiques de l'entité de Durbuy. In : *Terre de Durbuy*, Catalogue d'exposition : 52.
- JANSSENS, P.A., 1970. *Palaeopathology. Diseases and Injuries of Prehistoric Man.*, Londres, Baker, 170 p.
- LEJEUNE, M., 1984. Témoins esthétiques du Paléolithique supérieur et du Mésolithique en Belgique. In : CAHEN D. et HAESAERTS P. (Ed.), *Peuples chasseurs de la Belgique préhistorique dans leur cadre naturel*. Bruxelles : 211-231.
- LEJEUNE, M., 1987. L'art mobilier paléolithique et mésolithique en Belgique. *Artefacts* 4, 82 p.
- LEOTARD, J.-M. et al., 1988. Un ossuaire néolithique aux Roches de Freyr à Dinant. *Activités 86 à 87 du SOS Fouilles*, 5/1988 : 73-88.
- LEROI-GOURHAN, A., BAILLOUD, G. et BREZILLON, M., 1962. L'hypogée II des Mournouards (Mesnil-sur-Oger, Marne). *Gallia Préhistoire*, 5 (1) : 23-133.
- OTTE, M. et EVRARD, J.-M., 1985. Salet : sépulture du Néolithique moyen. *Helinium*, 25 : 157-193.
- PERNSTEIN-WARNANT, C., 1926. La grotte de Nefli (Neflier). *Bull. "Les Chercheurs de la Wallonie"*, 8 : 136-139.
- PERROT, R., 1982. *Les blessures et leur traitement au Moyen Age d'après les Textes Médicaux anciens et les vestiges osseux (grande région lyonnaise)*. Thèse de Doctorat d'Etat en Biologie Humaine, Lyon.
- PERROT, R., 1985, Les blessures et leur traitement au Moyen Age. *Histoire et Archéologie : les Dossiers*, 97 : 42-47.
- SCHMERLING, P.-C., 1833-34. *Recherches sur les ossements fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liège*. Liège, P.J. Collardin, 2 vol., 167 et 195 p.; 1 atlas, 34 et 40 pl.
- THOMAS, D., 1964. Injury. In : Wells C., *Bones, Bodies and Diseases. Evidence of Disease and Abnormality in Early Man*. Londres, Thames & Hudson, 288 p.
- VANDEVELDE, P. et HUBERT, F., 1987. Deux vases Michelsberg de Spiennes et le matériel associé. *Bull. Soc. roy. belge Anthropol. Préhist.*, 98 : 223-234.
- VERHEYLEWEGHEN, J., 1963. Le Mésolithique dans le bassin inférieur de l'Ourthe. A propos d'un travail récent d'A. Nélisten. *Helinium*, 3 (1) : 55-59.
- VERMEERSCH, P., 1983. Matériel lithique et éléments de parure. In : Boné, E. et al., Nouvelle contribution à l'anthropologie et à la préhistoire du Massif de Chauveau (Godinne-sur-Meuse, Belgique). *Bull. Soc. roy. belge Anthropol. Préhist.*, 94 : 34-42.